
Téléphone 02.98.06.30.82
Fax 20.98.06.33.37

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2012

Présents : Jean-Yves LE COZ, Murielle LE REST, Marie-Hélène GOURIER, Jean-Michel DEBAIL, Jérôme LE DOUSSAL, Véronique KOUVTANOVITCH, Loïc LE LARDIC

Absents excusés : Charles PAITIER, René CHRISTIEN, Corinne COLLET, Fabienne SCELO qui ont donné procuration respectivement à Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Loïc LE LARDIC, Marie-Hélène GOURIER

Absent non excusé : Jean-Bernard PICARDA

Secrétaire de séance : Véronique KOUVTANOVITCH

La séance déclarée ouverte par le maire, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé et les membres présents ont signé le registre des délibérations.

Achat de terrain route de Roscariou

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir une partie de la parcelle située route de Roscariou, cadastrée section ZC n° 55 a, d'une superficie de 1263 m².

Le propriétaire, M. Andrew HAYWARD, conserve les parties b et c, suivant le plan réalisé par les géomètres LE BIHAN – PERON, et cède gratuitement à la Commune la partie formant l'accès cadastrée section ZC n° 55 d d'une superficie de 278 m².

En contrepartie, la Commune s'engage à faire, sur cette partie d, les travaux d'accès à la partie b.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section ZC n° 55 a, d'une superficie de 1263 m², appartenant à

M. Andrew HAYWARD, au prix de 6 € le m² soit 7578 €

- ACCEPTE la cession gratuite à la Commune de la parcelle cadastrée section ZC n° 55 d, d'une

superficie de 278 m²

- PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune
- AUTORISE le Maire à signer l'acte et toutes pièces relatives à cette affaire.

Dénomination du local d'activités de plein air

Le Maire propose de donner un nom au local d'activités de plein air, situé à côté de la salle multifonction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal NOME à l'unanimité le local d'activités « L'Abri ».

Convention avec la Cocopaq et le Fourneau pour le festival des Rias

Le Maire présente la convention de partenariat relative au festival des Rias, qui sera présent à LOCUNOLE le 30 août 2012 avec une animation du Fourneau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention de partenariat avec la Cocopaq et le Centre National des Arts de la Rue « Le Fourneau » relative au festival des Rias.

Convention Dis-moi ton livre avec la Cocopaq

Murielle LE REST présente la convention à passer avec la Cocopaq pour l'opération Dis-moi ton livre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer la convention relative à l'opération Dis-moi ton livre avec la Cocopaq.

Convention avec la Cocopaq pour les formations mutualisées

Le Maire présente la convention avec la Cocopaq pour la réalisation d'actions de formations. Les communes peuvent se regrouper dans une logique de proximité géographique et de rationalisation des coûts afin de mutualiser leurs besoins de formations des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer avec la Cocopaq une convention de partenariat pour la réalisation d'actions de formations.

Rapport annuel sur l'eau potable

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2011, qui n'appelle aucune observation.

Tirage au sort des jurés

Sont tirées au sort sur la liste électorale de la Commune :

- THIERY épouse SAMSON Isabelle, domiciliée à Kerhuel 29310 LOCUNOLE
- LE GOFF épouse DANIEL Yvette, domiciliée 2 rue de Quimperlé 29310 LOCUNOLE
- LE BIHAN Julie, domiciliée à Roscariou 29310 LOCUNOLE.

Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée que le projet de carrière à Kerangoarec ARZANO a été retiré.